

## RISQUE D'UNE RECRUESCENCE DU CHANCRE SUINTANT (CHANCRE BACTÉRIEN) DU PEUPLIER

PAR

M. RIDÉ

Station Centrale de Pathologie Végétale (I.N.R.A.)

---

*Comme toute culture intensive, la populiculture nécessite des soins et une surveillance de tous les instants, le risque de brutales invasions pathogènes est accentué par le fait qu'il s'agit d'une monoculture de clone où tous les individus réagissent identiquement. C'est ainsi que la maladie du Chancre suintant qui depuis 50 ans a joué un rôle important dans l'étude des peupliers et dans l'évolution de leur culture dans la moitié nord de la France et qui semblait en régression se réveille brutalement, car elle a trouvé un champ d'action qui lui convient dans un excellent clone bien connu en France, mais cultivé jusqu'ici dans des régions où cette maladie bactérienne n'existe pas\*.*

*Il nous a paru indispensable de faire connaître rapidement les résultats de la très récente enquête de M. RIDÉ et de rappeler ainsi que toutes les précautions prises à l'occasion d'importations, du lancement de nouveautés comme les prescriptions concernant l'exploitation des arbres tarés si elles paraissent parfois excessives aux populiculteurs pressés sont seules capables d'éviter de véritables désastres.*

J. POURTET.

---

\* Rappelons que le Chancre bactérien n'a jamais été observé au sud du 49° parallèle (latitude de Paris).

L'extension récente du chancre suintant à des plantations de *Populus* × *euramericana* (Dode) Guinier cv. « *Serotina de Poitou* » (du département de l'Oise remet en question une maladie que trop de populteurs ont tendance à négliger. La multiplication intensive du *Populus* × *euramericana* cv. « *Robusta* », pratiquement résistant à ce chancre bactérien, a permis à la populture de survivre entre les deux guerres dans le nord de la France. L'introduction de cultivars de haut rendement et de qualités technologiques meilleures, éminemment souhaitable, ne va pas sans aléas dans des zones où persistent encore de nombreux foyers de chancre suintant.

Au mois de décembre 1963, le service des plantations de la Manufacture d'Allumettes de Saintines constatait l'existence d'un important foyer de maladie dans une de ses plantations de la vallée du Thérain. Aussitôt alerté, le laboratoire de Bactériologie de Versailles procédait à une enquête plus approfondie sur les territoires des communes de Montreuil-sur-Thérain, Warluis, Rochy-Condé, puis dans la région de Monchy Humières et dans celle de Noyon.

Sur l'ensemble des plantations examinées (70 ha environ), la proportion d'arbres porteurs de chancres sur troncs, sur rameaux ou sur les deux à la fois, varie de 10 à 28 %; 2 à 6 % des arbres sont déjà très fortement atteints sur le tronc et l'on peut estimer que leur exploitation est d'ores et déjà compromise.

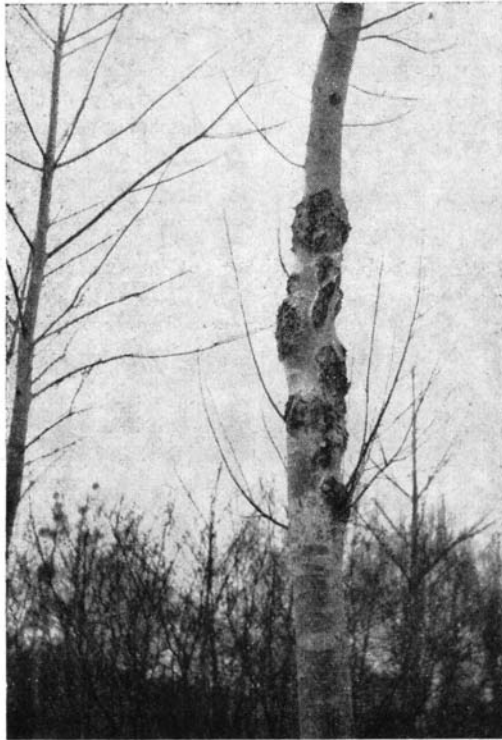
Dans tous les cas, la maladie a pour origine quelques Peupliers chancieux laissés à l'abandon par des propriétaires insouciants. L'intensité des dégâts observés est d'ailleurs fonction de la proximité des foyers et de la situation de ceux-ci par rapport aux jeunes plantations. Ceci est particulièrement remarquable dans la Vallée du Thérain et à Monchy Humières: l'extension de la maladie s'effectue très nettement dans la direction des vents dominants ouest-est, le maximum d'intensité se situant dans l'axe des arbres foyers. Il ne faut pas oublier que ces arbres hébergent une faune entomologique très abondante facilement rabattue sur les plantations situées au voisinage.

Un autre facteur de dispersion à l'intérieur de la plantation est probablement l'élagage. La période où celui-ci se pratique en général (août septembre) est la plus favorable à la réceptivité de l'arbre à l'organisme pathogène.

Les épreuves systématiques de sensibilité au chancre bactérien réalisées à Versailles depuis 1957 à l'aide de cultures pures de la bactérie responsable, *Aplanobacterium populi*, mettaient en évidence, dès 1959, la susceptibilité du « *Serotina de Poitou* ». Malgré les conseils de prudence prodigués à cette époque par la Commission Nationale du Peuplier, ce cultivar, par ailleurs d'excellent développement dans les sols particulièrement mouilleux, n'a cessé d'être multiplié dans le nord du Bassin Parisien. Lors des Commissions Nationales de 1962 et 1963, nous avons attiré également l'attention



Foyer de vieux peupliers « Régénérés » chancreux  
à Montreuil-sur-Thérain.



Chancre du tronc sur Peuplier « Serotina du Poitou »  
planté en 1956 à Montreuil-sur-Thérain.  
(Clichés RIDÉ.)

sur la très haute sensibilité du cultivar « I-45-51 » dont la multiplication paraît en pleine extension. M. le Conservateur POURTET a renouvelé à cette occasion les mêmes conseils de prudence.

L'arrêté ministériel du 20 août 1951 rendant obligatoire l'abatage des *Peupliers régénérés* chancreux est trop souvent resté lettre morte. Des milliers d'arbres chancreux, isolés, en alignements, et même parfois, en plantation en plein (Vallée de l'Aronde) subsistent encore dans le nord de la France. Les mesures d'assainissement préconisées par le texte de 1951 auraient dû constituer un préalable à l'installation de cultivars nouveaux dont la sensibilité au chancre suintant était alors mal connue.

Ce que nous observons dans la vallée du Thérain risque de se produire ailleurs dans un avenir proche si l'on n'y porte pas attention. Il serait souhaitable, dès maintenant, que tout populteur qui a implanté ces dernières années du *P. « Serotina de Poitou »* (et tous cultivars présentant une sensibilité démontrée au chancre suintant, par ex. : « I-45-51 », « I-92-40 », « I-154 » d'ailleurs non homologués comme essences forestières) s'assure lui-même rapidement de l'état sanitaire de ses plantations et veille à ce que disparaissent de leur voisinage immédiat tous sujets chancreux.

Le populteur et le pépiniériste, très souvent guidés par l'attrait louable de la nouveauté, doivent également mesurer les risques qu'ils font encourir à la populture en multipliant inconsidérément des cultivars dont on ne connaît très souvent que peu de choses sur la sensibilité aux maladies.

S'opposant en cela aux forêts naturelles, les plantations d'une essence unique réalisent des conditions extrêmement favorables au développement des maladies et aux attaques d'insectes. A partir du moment où l'on admet le principe d'une production constamment accrue, il ne faut pas que les efforts et les capitaux engagés dans la populture moderne soient périodiquement perturbés ou anéantis par le développement d'affections que des mesures prophylactiques respectées de tous auraient contribué à enrayer. L'omission de ces mesures se paiera peut-être dans un avenir proche par l'obligation d'une lutte chimique onéreuse et peu souhaitable.

M. R.